## BAFA

BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR DE CENTRE DE VACANCES ET DE LOISIRS



Le Ministère de la Jeunesse et des Sports,

Vu le décret 87-716 du 28 août 1987 et l'arrêté du 24 août 1988 relatif au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur de centres de vacances et de loisirs ;

Vu le procès verbal du jury départemental en date du : 9 Février 1994

siègeant à :

COLMAR

délivre à

HARNIST Marc

(nom et prénom)

né(e) le 23/05/69

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur de centre de vacances et de loisirs.

QUALIFICATION:

Attribution par ÉQUIVALENCE sur présentation de :

Département :

HAUT - RHIN
Pour le Ministère
par délégation :

Le Directeur Départemental

p.o. B. RUBI, Inspecteur



IMPRIMERIE NATIONAL